



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

de la séance extraordinaire tenue le lundi 6 décembre 2010, au lieu et à
l'heure ordinaire des séances du Conseil

Sont présents messieurs les membres du conseil municipal :

Steeve Lizotte, Vincent Dufour, Antonin Tremblay, Claude Poulin, Marc-
André Jean et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire
Sylvain Tremblay.

TOUT FORMANT QUORUM

RÉSOLUTION NUMÉRO « 10-12-17 »

- ATTENDU que de nombreux citoyens et citoyennes de la Municipalité de Saint-Siméon ont eu des augmentations importantes de l'évaluation foncière de leur propriété lors du dépôt du rôle triennal portant sur les années 2010, 2011 et 2012;
- ATTENDU que plusieurs d'entre eux considèrent ces hausses injustes déraisonnables et abusives;
- ATTENDU que dans le cadre d'une réunion citoyenne, les personnes présentes ont décidé d'interpeller leurs élus municipaux afin de les sensibiliser aux effets néfastes de ces hausses, tant pour les citoyens eux-mêmes, que pour leur municipalité, qui voit de plus en plus de propriétaires moins bien nantis quitter son territoire en raison de l'augmentation de leur compte de taxes ;
- ATTENDU que ces citoyens demandent aux élus de trouver une solution juste, raisonnable et durable dans le dossier relatif à l'évaluation foncière;

ATTENDU que des citoyens se sont présentés à la réunion du Conseil municipal du 1er novembre dernier pour demander à celui-ci de faire parvenir une résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), à la MRC de Charlevoix-Est, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, demandant une révision des critères de l'évaluation foncière;

ATTENDU qu'en tant qu'élus municipaux nous avons choisi de représenter les citoyens et les citoyennes de notre municipalité;

ATTENDU qu'il est également de notre devoir de nous assurer que les hausses de l'évaluation des propriétés soient justes et raisonnables mais aussi qu'elles ne deviennent pas un frein au développement démographique et économique de notre municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- de demander aux instances concernées, et particulièrement à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et député de Frontenac, de revoir et de réviser les évaluations du rôle 2010_2011_2012 dans la Municipalité de Saint-Siméon afin qu'elles soient justes, raisonnables et non abusives ;
- d'intervenir auprès de toutes les autres instances concernées par l'évaluation foncière, notamment la MRC de Charlevoix-Est, la FMQ, l'UMQ et la députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, pour demander une révision des critères relatifs à l'évaluation foncière, pour que ceux-ci tiennent compte des critères suivants :
 - ➔ l'évaluation foncière doit tenir compte du fait que la majorité des citoyens achète ou construit une maison pour l'habiter et se mettre « un toit sur la tête »;
 - ➔ l'évaluation foncière doit tenir compte des zones rurales où il y a absence de certains services dont les égouts et l'aqueduc;
 - ➔ l'augmentation de l'évaluation foncière, lorsqu'elle est nécessaire, doit être progressive, juste et raisonnable;
 - ➔ l'évaluation foncière doit tenir compte de la situation économique et démographique des municipalités;
 - ➔ l'évaluation foncière ne doit pas avoir pour conséquences d'obliger les personnes à vendre leur maison, de faire fuir les jeunes qui n'auront pas les moyens de rester dans leur municipalité et de vider de leur population des municipalités qui ont déjà du mal à survivre et à échapper à la dévitalisation;

- ❑ de faire parvenir dès maintenant la présente résolution à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et député de Frontenac, à la MRC de Charlevoix-Est, à la FQM, à l'UMQ et à madame Pauline Marois, députée de Charlevoix et chef de l'Opposition officielle, afin de leur demander d'intervenir dans leur champ respectif pour faire changer les critères d'évaluation foncière afin qu'ils soient justes et raisonnables et qu'ils tiennent compte notamment des critères énumérés ci-haut;
- ❑ que dans l'éventualité de la tenue d'une commission parlementaire sur la question de l'évaluation foncière, notre municipalité fasse des représentations auprès de cette commission pour sensibiliser les élus gouvernementaux et la population aux effets négatifs de la situation actuelle tant pour les citoyens et les citoyennes que pour la municipalité elle-même et qu'elle fasse valoir son point de vue pour à la fois assurer des revenus aux municipalités et établir des critères d'évaluation des propriétés qui soient justes, équitables, raisonnables et durables;
- ❑ que notre municipalité assure le suivi dans ce dossier et ce, dans le meilleur intérêt de l'ensemble des contribuables et du développement de leur milieu de vie.

Vraie copie certifiée conforme
donnée à Saint-Siméon
le 7 décembre 2010

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint / Greffier